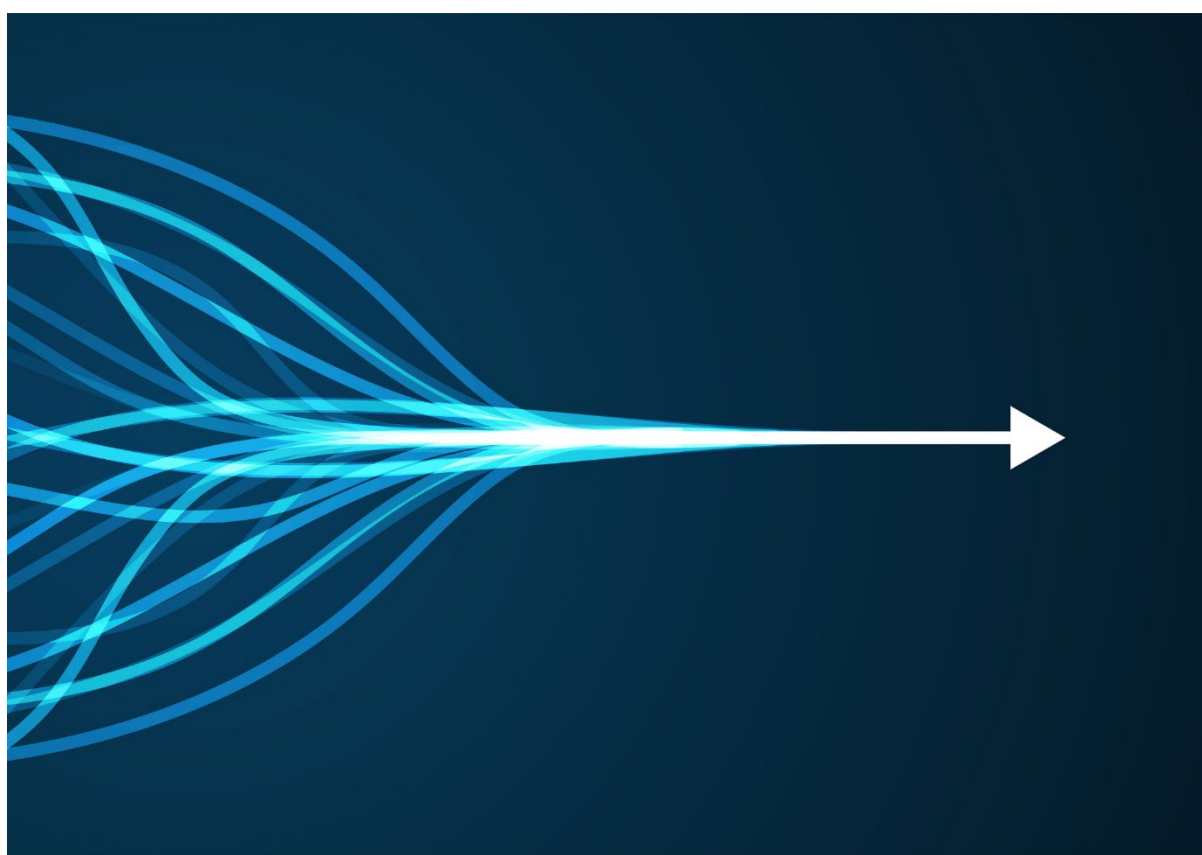




Handicap et pauvreté : à la croisée des luttes

Nathalie DE WISPELAERE

Analyse Esenca 2024



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél. : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



Esenca se définit comme le syndicat des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique et/ou invalidante. Notre ASBL défend les droits de ces personnes via différents services, projets, et mandats politiques. Elle milite pour une réelle inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de vie, pour une société accessible et solidaire. Aujourd’hui encore, malgré un cadre légal dense (la convention ONU des droits des personnes en situation de handicap, l’article 22 ter de la Constitution belge, la Charte des droits fondamentaux de l’Union Européenne), de nombreuses personnes en situation de handicap vivent avec des allocations dont les montants n’atteignent pas le seuil de pauvreté. Certains droits fondamentaux ne sont pas respectés. Certaines mesures politiques — comme le tout numérique¹ — favorisent l’exclusion d’une partie de la population.

Esenca lutte contre toutes les formes d’inégalités et d’injustices, tout comme le Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté. En novembre 2023, nous avons rencontré Christine Mahy, Secrétaire Générale et Politique du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté ; l’une des grandes actrices de lutte contre la pauvreté en Belgique et nous tenons à la remercier d’avoir accepté notre invitation. Nous nous posons ensemble la question de la convergence des luttes et de l’importance de sortir certaines compétences comme le handicap et la pauvreté du champ des affaires sociales pour qu’elles deviennent transversales dans les différentes politiques. Nous aborderons également l’importance de la sensibilisation pour faire évoluer la société.

Handicap et pauvreté : une réalité

Selon Statbel en 2022, 2. 144. 000 Belges² — 18,7 % de la population belge — couraient un risque de pauvreté ou d’exclusion sociale et 13,2 % vivaient dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2020 où 14,1 % de la population était considérée comme à risque de pauvreté monétaire. C’est un constat doublement interpellant quand on sait que le Service Public Fédéral Sécurité sociale indique dans son ouvrage « Pauvreté et handicap en Belgique » que « Les **personnes handicapées** courent un **plus grand risque de pauvreté** que le reste de la population »³.

En Belgique, sur les 593. 440 personnes reconnues en situation de handicap par la Direction Générale Personne Handicapée en 2023, 230. 703 d’entre elles reçoivent chaque mois une allocation de remplacement de revenus et/ou d’intégration (ARR/AI). Les montants

¹ Lire à ce sujet l’analyse <https://www.esenca.be/analyse-2023-ordonnance-bruxelles/>

² Plus de 2,1 millions de Belges courent un risque de pauvreté ou d’exclusion sociale. (2024).

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>, consulté le 12/02/2024.

³ SPF Sécurité sociale, « Pauvreté et handicap en Belgique » :

<https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/pauvrete-et-handicap-en-belgique>, consulté le 10/08/2023.

maximums de ces allocations sont en deçà du seuil de pauvreté 2023 qui s'élève à 1 366 € pour une personne seule et à 2 868 € par mois pour un ménage de deux adultes et deux enfants. Ainsi pour une personne isolée, le montant maximal mensuel de l'ARR est de 1 214,52 €, 151 euros en moins par mois par rapport au seuil de pauvreté. Et pour les ménages, le montant maximal par mois est de 1 641,35 €, c'est-à-dire 1 226 € en moins par rapport au seuil de pauvreté tous les mois. Ces allocations ne dépendent pas de la Sécurité sociale, mais bien d'un régime résiduaire, d'un régime d'assistance sociale. Le nombre de bénéficiaires de ces allocations ne cesse d'augmenter. Selon Christine Mahy « Les régimes résiduaire devraient rentrer dans la sécurité sociale. Ils devraient être exceptionnels et ne pas durer dans le temps. Une personne — en difficulté à un moment — a pu bénéficier d'un régime résiduaire pour quelques raisons, mais elle doit ensuite pouvoir revenir dans les droits de la sécurité sociale. »

Esenca déplore qu'il ne soit pas possible pour certaines personnes en situation de handicap de s'intégrer dans une des branches de la sécurité sociale en raison de leur parcours de vie. En effet, faute de politique inclusive dès le plus jeune âge, certaines personnes en situation de handicap se retrouvent parfois contraintes de ne pas travailler, confrontées par exemple à un marché de l'emploi peu propice, peu accessible et peu adapté. Ces personnes n'ayant pas de liens directs avec le monde du travail, elles n'ont pas la possibilité de cotiser pour la sécurité sociale. Dès lors, la seule possibilité pour ces personnes est de se tourner vers un régime résiduaire qui ne dépend pas de la sécurité sociale. C'est le dernier recours pour obtenir une aide sociale. À ce titre, l'enjeu d'un transfert et/ou rattachement des allocations handicap à la sécurité sociale fédérale mérite sur le principe et sur ses conséquences d'être sérieusement abordé. Le socle de la sécurité sociale est un des piliers les plus importants en termes de revenus et de soins de santé pour la toute grande majorité des citoyennes et citoyens. Ce serait un signal fort en termes d'équité et des droits sociaux à l'égard des personnes en situation de handicap. Mais il est impératif que ce rattachement garantisse à l'équivalent les montants d'allocations actuellement existants, l'évaluation du handicap et tous les droits dérivés actuels.

Pour Esenca, ces régimes résiduaire et les montants de ces allocations excluent et précarisent les personnes en situation de handicap. Il n'est pas possible de vivre dignement, notamment quand les montants n'atteignent même pas celui du seuil de pauvreté.

Ne pas disposer d'un revenu décent impacte grandement le quotidien et la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Esenca le pointe dans son étude 2023 « Handicap et Pauvreté : quelles conséquences sur la personne en situation de handicap ?⁴ » : « Cette pauvreté est causée par de **multiples facteurs**, sur lesquels il faut agir. Elle n'est pas seulement le résultat d'une situation et de choix individuels, mais bien de **l'environnement de la personne** : les coûts supplémentaires dus au handicap ou à la maladie, la complexité administrative, le non-recours aux droits et le montant des allocations, mais également « la désincitation financière à se remettre au travail ; la difficulté de maîtrise du processus

⁴ Pour consulter l'Étude Esenca 2023 : Handicap et pauvreté : quelles conséquences sur la qualité de vie ? » [Handicap et précarité - Esenca](#)

d'intégration professionnelle, tant par les bénéficiaires que par les professionnels de l'accompagnement; les difficultés d'accès à l'enseignement, aux soins de santé...»⁵

Être atteinte ou atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap a donc des **conséquences avérées sur la qualité de vie** de la personne et sur son **bien-être physique et mental**, notamment à cause de la douleur, de l'anxiété, de la solitude et de tous les coûts que cela engendre. De ce fait, la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de maladie chronique est moins bonne que celle de la population belge dans son ensemble.

Transversalité

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté existe depuis 20 ans. Sa reconnaissance par le parlement wallon, elle, date de 10 ans. C'est suite au premier rapport fédéral sur la pauvreté il y a environ 30 ans qu'une autorité publique mettait autour de la table des acteurs associatifs pour lutter contre la pauvreté et se poser la question du **rôle de l'interlocuteur public** par rapport à la question de la pauvreté. Auparavant, il existait un forum de lutte contre la pauvreté composé de bénévoles.

Christine Mahy : « Il fallait donner un **cadre à la lutte contre la pauvreté** avec la création d'une ASBL pour pouvoir porter des luttes plus collectives, connaître et s'attaquer aux causes de la pauvreté, les relayer aux autorités politiques, économiques, les syndicats, etc., et en avoir les moyens.

Il y a d'abord eu une première convention avec la ministre des Affaires sociales. Mais cela ne nous intéressait pas. L'objectif est **d'éliminer les inégalités et les injustices**, de travailler à une prospérité qui soit au bénéfice de toutes et tous avec un intérêt aux richesses produites — par qui, pour qui et avec quelle redistribution. Le décret actuel qui nous reconnaît impose la participation de l'ensemble des ministres du gouvernement wallon, car notre volonté est **d'agir sur l'ensemble des politiques** et pas uniquement dans le cadre des affaires sociales.

Si nous restions financés par les affaires sociales, cela signifiait que les inégalités et les injustices étaient un problème individuel et qu'il fallait réparer les gens individuellement par des politiques sociales. Alors que les inégalités et les injustices émanent principalement des grands champs des politiques publiques — logement, emploi, etc. — qui échappent en totalité ou partiellement à une partie de la population, dont les personnes en situation de handicap. Les gens ont besoin que la société organise des choses pour qu'ils puissent y vivre et s'y réaliser.

Le réseau a construit un **cadre professionnel rassurant** où toutes les conditions sont mises en place pour une participation effective et concrète des personnes directement concernées avec par exemple la prise en charge des frais de transport, etc. Le réseau

⁵ SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale (2019) « Pauvreté et handicap » en Belgique. https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/livre-pauvrete-et-handicap-en-belgique-2019-fr.pdf.

est composé de différentes ASBL membres dont une association de personnes en situation de handicap présente sur Namur.»

Une des forces du Réseau est d'avoir pu **placer la lutte contre la pauvreté dans le chef de l'ensemble des politiques en Région wallonne**. Il s'agit alors d'une question de société et de son organisation. Il n'est plus question de responsabilité individuelle, mais bien collective, sociétale.

«Travailler en **transversalité** a favorisé la possibilité d'être en dialogue direct avec les porteurs de différentes politiques publiques. Cela ouvre des portes chez les ministres, mais aussi dans les administrations publiques en charge de la mise en œuvre des politiques structurelles. Nous avons pu mettre sur pied des formations sur la pauvreté et les inégalités, mais aussi créer un réseau de correspondants pauvretés dans chaque administration. En complément, il y a eu la mise en place d'un pilotage du plan pauvreté chez le ministre président et au niveau de l'administration au secrétariat général. Tout cela ouvre des portes.»

Esenca travaille également à ce que **la société change sa perception du handicap** : d'une vision médicale qui place l'état de santé d'une personne au centre de ses difficultés, on évolue peu à peu vers un modèle social du handicap. Celui-ci impute la responsabilité du handicap à l'environnement, aux lois inappropriées, aux présupposés sociaux. C'est alors l'environnement qui produit le handicap. Il y a donc des changements à opérer en termes de cadre légal, d'accessibilité, d'inclusion, de regard porté sur le handicap, etc. pour rendre notre société inclusive et accessible.

Nous faisons aussi le lien avec la notion **d'Handistreaming** qui est une contraction entre les mots « handicap » et « mainstreaming ». Cette notion comporte une **dimension préventive et transversale**. Cette notion porte en elle le principe même de la transversalité évoquée par Christine Mahy.

D'une part, elle invite à prendre proactivement en compte les **impacts positifs et négatifs** de toutes les mesures politiques sur les personnes en situation de handicap, **afin d'éviter une différence de traitement entre les personnes avec et sans handicap**. Penser, dès le départ, aux conséquences sur les personnes en situation de handicap permet de ne pas devoir adapter les mesures par la suite. Cela concerne donc les politiques publiques, mais aussi de manière plus pratique par exemple des surcoûts pour adapter des sites Internet, des bâtiments qui n'ont pas été pensés à leur origine comme inclusifs et accessibles.

D'autre part, elle incite à **penser la thématique du handicap dans toutes les politiques publiques et dans toutes les décisions**, à tous les niveaux de pouvoir et dans tous les domaines — politique sociale, logement, emploi, enseignement, justice, santé, mobilité, loisirs, aménagement du territoire, gestion des crises, égalité des chances, etc. — . Esenca défend donc le postulat selon lequel le handicap doit être dans chaque niveau de pouvoir, chaque décision, chaque compétence. Le Handistreaming permet d'envisager par défaut la question du handicap comme étant liée à toutes les politiques publiques, tous les domaines de compétences et toutes les sphères de la vie.

D'une manière ou d'une autre, les personnes en situation de handicap sont irrémédiablement impactées par l'ensemble des politiques publiques. Il est indispensable d'avoir un ministère spécifique Handicap afin d'initier les politiques, les réformes, les plans d'actions et être au plus près des réalités de terrain ET en complément de l'ensemble des politiques.

Rappelons que la notion de Handistreaming est assez récente. Au niveau fédéral, ce concept est utilisé depuis une dizaine d'années, les autres niveaux de pouvoir suivant peu à peu. Dans l'approche du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté comme dans celle d'Esenca, l'approche transversale de ces questions dans les politiques publiques est donc identifiée comme une nécessité.

Christine Mahy rappelle également l'importance de mener des politiques structurelles concrètes : « Les personnes en situation de handicap qui ont des besoins spécifiques doivent pouvoir aussi compter sur des politiques structurelles. Il ne s'agit pas de réparation, mais bien que la société organise des choses pour qu'elles puissent y vivre et s'y réaliser. »

La convergence des luttes

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté travaille sur de nombreux chantiers qui touchent à divers domaines comme le logement, la mobilité, la formation, l'emploi, l'enseignement, la fiscalité, etc. Il s'agit de luttes collectives pour le bien-être de l'ensemble de la population.

Christine Mahy : « Le premier chantier porte sur **le droit au logement en lien avec l'énergie et les rénovations**. Aujourd'hui, l'accès au logement est difficile. Trouver, rester, payer un logement en évitant de trop s'endetter est aussi difficile. Nous parlons de transition juste pour la rénovation des logements en matière d'énergie. Si le propriétaire retourne l'ensemble de ses frais de rénovation sur le locataire, cela créera encore plus de difficultés d'accès au logement pour toute une série de personnes. Sans logement, il y a la production de sans-abrisme. Cela concerne les femmes, les personnes qui sortent de prison, les sans-papiers, etc. Alors que s'il y a bien un endroit qui doit être rassurant pour se poser dans la vie par rapport à tout le reste, c'est bien le logement. De nombreux services logement sont saturés. Pour nous, cela doit être le cœur de la politique wallonne et je pense que l'on pourrait dire la même chose pour Bruxelles.

Il y a celui de la **mobilité**, à la fois en termes de prix, d'offres, d'accessibilité de l'offre. Cela doit être accessible à toutes et tous avec ou sans handicaps de l'achat du ticket (appareil, guichets...) au trajet. J'ai eu des retours de personnes en situation de handicap qui, comme il n'y a plus la possibilité de payer en liquide dans les trains, ne veulent plus prendre le train si elles ne sont pas accompagnées en raison des difficultés à utiliser les bornes en gare.

Au Réseau, on relie **l'empêchement d'une mobilité collective à une intensification du non-recours aux droits** : impossibilité ou difficulté d'acheter les billets de transport en raison d'une numérisation des procédures, d'un manque de guichetiers, de call center avec des personnes, etc. Cela touche l'ensemble de la population. Cela ne concerne pas uniquement les personnes âgées, les jeunes aussi ! On empêche une partie de la population à se déplacer pour aller à une formation, rencontrer des amis, aller faire ses papiers administratifs, aller à l'hôpital, etc.

Il faut du **digital, mais aussi de l'humain en nombre**. Passer par le digital dépossède certaines personnes — avec ou sans handicap — de leur autonomie alors qu'elles seraient tout à fait en capacité de faire leurs démarches s'il y avait des guichets.

Il y a **l'emploi et la formation de qualité**. Nous voulons des mesures portant sur la création, le renforcement et le soutien à l'emploi privé pour de vrais emplois pour tout type de travailleurs dont les plus vulnérables, ou celles et ceux qui ont besoin d'aménagements — pour les travailleurs avec des qui ont le souhait de vouloir travailler et méritent de pouvoir travailler. Il faut du temps pour se reconstruire, régler les problèmes, retrouver une confiance en soi, etc.

Ce qui ne va pas pour nous, c'est **que les formules les plus courtes et les moins sécurisantes d'emploi sont réservées aux gens les plus en difficulté** alors que c'est juste d'inverse dont ils ont besoin. Nous voulons l'inverse de cela. Quand quelqu'un convient, on l'engage. Il faut arrêter ces emplois précaires instables.

Nous sommes favorables à de la **création d'emploi tant dans le service public que dans le privé**, parce qu'il y a de nombreux besoins liés à la vie collective, sociale, de quartier, l'environnement, le bien manger, etc. On devrait aussi réfléchir à une évolution des entreprises de travail adapté, etc., qui sont obligées d'être dans le marché de la concurrence, d'une plus grande rentabilité. Cela peut empêcher certaines personnes de rentrer dans cette filière ou à d'autres d'y rester.

Nous voulons de **l'emploi convenable pour toutes et tous !**

Dans nos combats, nous défendons aussi la **sécurité sociale** et nous voulons l'améliorer en la faisant évoluer, notamment avec la suppression du statut cohabitant s'il n'y a pas de perte de droits.

On vise la **réelle gratuité dans l'enseignement obligatoire** et un enseignement qui réussit avec tous les enfants.

Nous voulons également une **réelle réforme fiscale**, avec plusieurs facettes : législatives, avec une moindre imposition des bas revenus, mais bien des plus élevés, avec une contribution des entreprises à la hauteur des bénéfices qu'ils font, etc. »

De nombreux combats sont **proches** entre le Réseau et notre association. Le Réseau est constitué de plusieurs associations membres dont une est composée de personnes en situation de handicap. Christine Mahy parle de « **luttons collectives** », ces termes prennent ici

tout leur sens, car ces luttes sont menées pour l'ensemble de la population dans toute sa diversité.

Bien que défendant les droits **des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et/ou invalidante**, Esenca veut rappeler que « ces personnes » sont des **femmes**, des **hommes**, des **filles** et des **garçons** avec des **histoires**, des **parcours**, **des profils socio-économiques et de santé**, **mais aussi des expériences et singularités bien différentes**. Au-delà du validisme de notre société que nous combattons, nous nous rendons compte, de plus en plus, l'importance de lier les combats dans nos actions. Une personne n'est pas « simplement » en situation de handicap et ne souffre pas « simplement » du validisme autour d'elle : elle peut être sujette à **plusieurs types d'oppressions et de discriminations** liées au sexisme, à l'âgisme, au classisme, au racisme, et tant d'autres. Les conséquences de ces oppressions multiples et simultanées sont dramatiques et enferment ces personnes dans certaines caractéristiques et les essentialisent. Le handicap se trouve au croisement de plusieurs thématiques d'égalité des chances. Nos publics cumulent régulièrement plusieurs facteurs de discrimination, de risque de précarité, etc⁶.

Les luttes évoquées par Christine Mahy sont étroitement liées aux luttes menées dans le secteur du handicap. En matière de logement, nous avons par exemple récemment étudié à quel point ce dernier est un facteur aggravant de la santé⁷. En matière de mobilité, les chantiers sont gigantesques et ont un impact direct sur la population, l'exercice de ses droits, de ses devoirs, la participation à vie sociale, citoyenne, familiale, associative, etc. Ainsi, la mobilité est un réel facteur d'exclusion des personnes en situation de handicap⁸. La question de la numérisation des services publics par défaut a un impact considérable sur toute une partie de la population, dont les personnes en situation de handicap⁹. Rajoutons par ailleurs que la numérisation croissante des services publics déresponsabilise ces derniers d'assurer un accès égalitaire à leurs services pour l'ensemble de la population. Le numérique est alors utilisé pour reporter la responsabilité de manière individuelle, demandant à chaque citoyenne et citoyen de s'adapter, alors que les services publics ne garantissent, eux, d'une prestation de services collectifs accessibles à toutes et tous. Voilà un véritablement changement de paradigme qui une fois de plus déresponsabilise l'État, en demandant à la population de s'adapter et compenser. Cette réflexion fait penser au modèle médical (individuel) et au modèle social (collectif) du handicap.

L'interdépendance des luttes sociétales, le besoin impératif de politiques publiques adoptant un principe de Handistreaming et l'approche intersectionnelle des publics ainsi que de leurs

⁶ Pour en savoir plus à ce sujet : l'étude « Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente ». (2020). <https://www.esenca.be/etude-2020-femmes-en-situation-de-handicap/>

⁷ Pour aller plus loin à ce sujet : analyse Esenca 2023 intitulée : Le logement, un facteur aggravant l'état de santé disponible sur notre site :: <https://www.esenca.be/analyses-2023-le-logement-un-facteur-aggravant-etat-de-santetous-les-eleves-en-situation-de-handicap/>

⁸ Pour aller plus loin : consulter notre mémorandum 2024 disponible sur notre site : [Mémorandum : élections 2024 - Esenca](#)

⁹ Lire à ce sujet l'analyse Esenca 2023 : Numérique par défaut, disponible sur notre site : [Numérique par défaut : Bruxelles sous le feu des projecteurs - Esenca](#)

difficultés se révèle tout particulièrement en croisant les constats du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et ceux relevés par Esenca.

Conclusion

Cette exploration à la croisée des combats liés à la pauvreté et au handicap a permis de mettre en avant de nombreuses similitudes dans nos combats. Pour Esenca, il est primordial de mettre le handicap au centre de l'ensemble des politiques. À la veille des élections 2024, le principe de **handistreaming prend toute son importance dans nos revendications**. Les personnes en situation de handicap sont des citoyennes à part entière et ont le droit de vivre en toute autonomie et dignité, en vertu de leurs droits fondamentaux.

Tout comme la lutte contre la pauvreté, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société a toute sa place dans les différentes politiques et à tous les niveaux de pouvoirs. Il s'agit de **respecter les droits fondamentaux** comme l'égalité et la non-discrimination, l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, l'accessibilité, l'accès à l'information, la santé, le niveau de vie adéquat et la protection sociale, etc. repris dans la Convention ONU des droits des personnes handicapées qui, rappelons-le, a été signée et ratifiée par la Belgique en 2009.

Cela confirme la dimension politique du traitement de la précarité et par extension, de la dignité et de la qualité de vie. L'heure n'est pas à la responsabilisation individuelle pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie, celle-ci est une responsabilité sociétale et politique qui concerne tous les niveaux de pouvoir et toutes les compétences réparties dans les Ministères.

Nous clôturons cette analyse sur ce propos de Christine Mahy : « Quel intérêt y a-t-il à faire de la politique si ce n'est pas pour rechercher le bien-être de l'ensemble des citoyens sur le territoire ? Nous avons tout intérêt à ce que la population soit bien parce qu'ainsi elle peut participer à la dynamique collective, à la démocratie, au développement, etc. »

Pour citer cette production

DE WISPELAERE, Nathalie (2024). « Handicap et pauvreté : à la croisée des luttes » Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca — anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée — défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8 h à 12 h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages « Access-i » et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél. : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE